

M.R.B.C. – A.A.T.L.  
**Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur**  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : GCR/2043-0653/0/2012/009PU  
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.493/s514  
Annexe : 1 dossiers A4

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 3. Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique. Demande préalable à l'obtention d'un permis unique portant sur l'installation permanente d'une œuvre d'art dans l'escalier royal – plans adaptés en octobre 2011 suite aux remarques de la CRMS formulées en avril 2011.  
*Dossier traité par M. G. Conde-Reis.*

En réponse à votre courrier du 18 janvier 2012 sous référence, réceptionné le 27 janvier, nous vous transmettons l'avis de principe **favorable sous réserve** émis par notre Assemblée en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2012, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise l'installation permanente d'une œuvre d'art due à l'artiste Jan Fabre dans l'escalier royal des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (7 *cibachromes* monumentaux travaillés à l'encre de stylo à bille bleu). **La CRMS ne s'oppose pas au projet pour autant que des sondages stratigraphiques soient effectués pour documenter l'état originel des lieux et qu'ils concluent au fait qu'il n'existe pas de décors sous-jacents à la couche picturale actuelle autres que ceux habituels dans ce type d'espace (faux appareillages, mise en exergue éventuelle des lambris, cadres et corniches).**

Le musée a été réalisé par l'architecte Alphonse Balat en 1873. Il est classé comme monument par arrêté du 6/05/2004. L'escalier royal se situe dans l'aile nord donnant sur la rue du Musée, dont les façades (arch. E. Willieme) ont été réalisées à la fin des années 1870. Il s'agit d'un espace particulier et prestigieux doté d'un plafond à cassettes avec le monogramme de Léopold II. Il constitue un des rares lieux qui soit encore aussi représentatifs de l'ancienne splendeur du musée et qui mérite une remise en valeur (les décors existants semblent avoir été remis en peinture dans les années 1970-1980 sans que cette intervention n'ait été fondée sur des études stratigraphiques préalables). L'installation de l'œuvre de J. Fabre, aussi qualitative qu'elle soit, ne peut porter atteinte aux éventuels décors sous-jacents ou entraver leur restauration future (comme expliqué au demandeur par la CRMS dès le 27.04.2011).

Or, le projet prévoit des ancrages chimiques destinés à supporter des dispositifs très lourds : structures en acier, cadres en chêne et fixation des tirages *cibachromes* sur panneaux de MDF (dont le poids est sans commune mesure avec la légèreté du tirage photographique).

A moins que les auteurs de projet ne revoient leur concept de présentation, les ancrages chimiques nécessiteront des interventions destructives dans les murs. C'est la raison pour laquelle la CRMS demande aux Musées de documenter préalablement le décor d'origine de l'escalier royal. Il s'agit d'ouvrir une fenêtre verticale sur toute la hauteur des murs, et ce jusqu'au plafond. Cette recherche sera effectuée par le demandeur et pilotée par la DMS. Les sondages seront menés sans tarder, afin de respecter le planning de l'exposition Jan Fabre qui est programmée au mois de juin prochain.

Si l'option des ancrages chimiques est maintenue et si les sondages stratigraphiques l'autorisent, la Commission précise que son accord de principe porte sur le mode de fixation décrit dans la note explicative, à savoir la suspension des panneaux au moyen de 16 consoles au total, à double points d'ancrages, fixées aux parois avec maintien de l'enduit La proposition du bureau de stabilité prévoyant 116 ancrages chimiques est donc abandonnée).

Quant au projet d'éclairage, la Commission confirme ici son avis favorable antérieur, à condition que la faisabilité de cette intervention soit vérifiée en fonction de la présence des moulures sous le plafond.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente.